

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 07 novembre 2016

Nombre de conseillers	L'an deux mille seize
En exercice : 13	le 07 novembre
Présents : 11	Le Conseil Municipal de HAUTEFAGE LA TOUR
Votants : 11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
POUR : 11	à la Mairie,
CONTRE : 0	sous la présidence de M Guy VICTOR
ABSTENTION : 0	Date de convocation du conseil municipal : 28/10/2016

**Présents :** VICTOR Guy, LAFOSSE Jean-Marie, CARRIÉ Daniel, MARTINHO Vanessa, SEGALA Corinne, BERNOU Rodolphe, BRANQUET Sylvie, RICHAUD Aline, FROMENTIN Jean-Louis, PICHAYROU Laurence, BOURY Marie-France.

**Absents excusés :** CAUSSAT Thierry, BARRAU Elanie.

Rodolphe BERNOU a été nommé secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

- Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUih de la CAGV par Mme ROLAND et M DUPIERRIS suivi d'un débat sur les orientations générales (**ce document vous a été transmis par mail le 27/09/2016**).

- Lotissement communal « Pech de Marty » : Présentation du coût des travaux d'extension du réseau assainissement collectif.

- Réglementation et tarif location de la salle des fêtes.

- Réfection des vitraux de l'Eglise Notre-Dame-Demande de subvention.

- Suppression du budget du CCAS.

- Questions diverses.

### **39-2016 DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD DU PLUih DE LA CAGV**

Vu la délibération n°01/2015 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) du 12 février 2015, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUih) sur l'intégralité de son territoire,

Vu la délibération n°67/2016 du conseil communautaire de la CAGV du 1<sup>er</sup> juillet 2016, complétant la délibération n°01/2015 précitée,

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, précisant qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil communautaire de la CAGV et des conseils municipaux sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Vu le PADD à débattre joint,

Considérant que le débat s'est tenu le 23/09/2016 au sein du conseil communautaire de la CAGV,

Considérant la présentation des orientations générales du PADD qui s'appuient sur 3 grands axes :

- Soutenir l'économie agricole et préserver nos ressources naturelles,
- Valoriser la qualité de nos paysages et de notre patrimoine pour promouvoir le territoire,
- Conforter le rôle des centralités existantes et respecter les principes d'équilibre et de complémentarité des espaces urbains et ruraux.

Le Conseil municipal,

**Prend** acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

### **40-2016 Lotissement communal du « Pech de Marty »-Extension du réseau assainissement**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il y aurait lieu de faire une demande d'extension du réseau d'assainissement collectif auprès du Syndicat Eau 47 afin de desservir le lotissement communal du « Pech de Marty ».

A cet effet, il présente les 2 solutions proposées par le Syndicat Eau 47 pour desservir les 5 lots du futur lotissement, et précise les règles de financement d'Eau 47 (décision du 26/02/2015), le Syndicat prend en charge 50% de la dépense, les 50% restants sont à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Charge le Syndicat Eau 47 d'assurer la desserte en assainissement collectif des 5 lots du lotissement communal « Pech de Marty »

- Opte pour la solution n°2 – Raccordement des 5 futures habitations de manière gravitaire. Le coût estimatif des travaux est de 42 100 € HT
- Accepte de prendre à sa charge 50% de la dépense soit un montant de 21 050 € HT
- Rappelle que le raccordement à la boîte de branchement reste à la charge de chaque acquéreur

#### **41-2016 Travaux d'entretien des monuments historiques – Réfection des vitraux à l'Eglise Notre-Dame (MHC) – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire explique qu'il serait nécessaire de procéder à la restauration des vitraux de l'Eglise Notre-Dame. Cette restauration pourrait se faire en deux tranches, dans un premier temps, la réfection des vitraux du Chœur de l'Eglise Notre-Dame et ensuite ceux de la Nef.

Monsieur le Maire précise que pour la réalisation de ces travaux de restauration, une aide peut être accordée par le Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 40% du montant HT des travaux. A cet effet, Monsieur le Maire présente le devis suivant établi par Bernard MONJO, Entreprise Arts et Vitraux :

- Restauration des vitraux du Chœur de l'Eglise Notre-Dame :  
Montant des travaux : 9320,00 € HT soit 11 184,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE le programme de travaux tel qu'exposé ci-dessus.
- DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2017.
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat (DRAC)
- APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

Montant de l'opération	9320,00 € HT (11 184,00 € TTC)
ETAT 40%                    soit	3728,00 €
Part Commune y compris TVA	7456,00 €

#### **42-2016 Suppression du budget du CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune, par délibération en date du 28 septembre 2001, a affecté l'excédent constaté dans le compte administratif 2000 du CCAS au budget primitif 2001 de la commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en application de l'article L. 123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants.

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants,

Vu que l'excédent a été reversé au budget principal par délibération du conseil municipal du 28/09/2001,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer le budget du CCAS qui n'a plus lieu d'exister.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

- DECIDE la suppression du budget du CCAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget annexe.

**Réglementation et tarif location de la salle des fêtes : reporté**

**Visite de la Tour :** Le prêt des clés se fera aux heures d'ouverture de la Mairie, en contre partie la personne responsable de la visite déposera sa carte d'identité et signera une décharge de responsabilité en faveur de la commune.

**Sécurisation de l'école :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de Mme le Préfet en date du 07/10/2016, concernant des crédits (FIPDR) du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Ces fonds sont mis à disposition des collectivités territoriales pour permettre la réalisation de travaux urgents de sécurisation des écoles dans le cadre du plan vigipirate.

Une demande de subvention a été transmise le 11/10/2016 pour installer un portail avec visiophone à l'entrée de la cour d'école et se mettre en conformité avec le Plan Particulier de mise en sûreté (PPMS) qui a intégré le risque terroriste.

**Ancien Presbytère, monument historique inscrit :** D'importants travaux de restauration sont nécessaires. Devant la grande qualité de ce patrimoine et le nombre important de monuments historiques qui appartiennent à la collectivité, protégés ou non, le coût du sauvetage et de la mise en valeur du presbytère pose question. L'Architecte des Bâtiments de France propose la cession provisoire avec bail emphytéotique. Le conseil municipal approuve cette solution, un courrier sera adressé dans ce sens à l'Agence HABITALYS.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

**La présente séance comprend les délibérations n°39-2016 au n°42-2016**

Le Maire,  
Guy VICTOR

